LES AUGMENTATIONS SALARIALES… ENFIN!!
12 août 2025

Chers membres,

Faisant suite à nos diverses interventions, incluant l'immense quantité de courriels que vous avez envoyés à vos députés, les augmentations salariales sont finalement arrivées!! Bravo à tous qui ont participé à notre démarche stratégique. Autre bonne nouvelle : Santé Québec nous informe qu'ils ont travaillé avec les fournisseurs de système de paye depuis un certain temps permettant ainsi de limiter les délais pour la modification de votre taux horaire donc de votre salaire.

Les augmentations sont les suivantes :

- **6% au 1er avril 2023**
- **2.8% au 1er avril 2024**
- **2.6% au 1er avril 2025 pour un total possible de 11,4%**

Il est certain que vous verrez une différence dans votre portefeuille. Par la suite, les établissements procéderont aux calculs manuellement des montants de rétroactivité qui vous sont dus et le versement des rétroactivités devraient vous être payées au cours des prochaines semaines, l'employeur ayant jusqu'à décembre 2025.

Nous vous faisons parvenir le formulaire à compléter **lorsque vous aurez reçu votre versement de rétroactivité** afin que nous puissions, si vous les voulez, vérifier que les calculs sont bons.

Finalement, ces augmentations salariales viennent malheureusement avec des modifications à vos conditions de travail. Nous aurons donc des formations-midi en ligne afin de vous expliquer le tout et vous expliquer les différentes augmentations salariales incluant les primes et allocations.

Voici les dates à retenir pour les formations :

- 3 SEPTEMBRE À MIDI
- 10 SEPTEMBRE À MIDI
- 17 SEPTEMBRE À MIDI

Un communiqué sera envoyé afin de vous permettre de vous inscrire à la formation de votre choix.

ÉQUIPE APER
association@aper.qc.ca